



CONSEIL
DE TUTELLE



Distr.
GENERALE

T/PET.5/594
19 mai 1955

ORIGINAL: FRANCAIS

PETITION DU COMITE DE BASE DE L'UNION DES POPULATIONS DU CAMEROUN DE PARIS
CONCERNANT LE CAMEROUN SOUS ADMINISTRATION FRANCAISE

(Distribuée conformément à l'article 85 et à l'article complémentaire F du
règlement intérieur du Conseil de tutelle)

COPIE

UNION DES POPULATIONS DU CAMEROUN (U.P.C.)

(Section Camerounaise du Rassemblement Démocratique Africain)

Comité de Base de PARIS

No. 030/UPC/CBP/B

Paris, le 12 Mai 1955.

A Monsieur le Secrétaire Général de l'O.N.U., NEW YORK

Honoré Monsieur,

Des informations très inquiétantes nous parviennent du Cameroun où la vie des compatriotes Camerounais (ceux qui demandent l'Unification et l'Indépendance de notre pays et qui sont responsables de l'Union des Populations du Cameroun ou de la Jeunesse Démocratique) est véritablement en perpétuelle insécurité par l'action du Haut-Commissaire de la République Française, M. Roland PRE, ce dernier qui est déterminé à faire du Cameroun un second Madagascar, et il ne s'en cache même pas; en effet le dernier numéro du Journal patronné par le Dr. AUJOLAT dit clairement la résolution prise par le Représentant du Gouvernement Français au Cameroun.

Dans la Région Bamiléké une répression sanglante se soldant par plusieurs blessés, 12 cases détruites sous l'impulsion de l'administrateur BORNE; à Weiganga l'Administrateur GRANIER opéra les mêmes opérations.

Le siège de l'U.P.C. a été assiégé le 26 avril par les forces armées; le communiqué de presse que nous joignons à la présente requête^{1/}, bien que succinct vous donnera une idée du climat d'insécurité qui règne actuellement au Cameroun. Il faut vous dire que si le Gouvernement Français fait l'impossible pour consommer infailliblement des crimes sanglants au Cameroun, c'est aussi et surtout à cause de la perspective de la Mission de visite de l'O.N.U. prévue pour ce territoire. Le Peuple Camerounais compte sur votre intervention.

Veuillez agréer Monsieur le Secrétaire Général, notre haute considération.

p. Le Comité de PARIS

Le Secrétaire,

(s.)

Henri Marcel BOT ba NJOCK
13, Rue des Messageries
PARIS (10e)

1/ Note du Secrétariat: Le document mentionné comme annexe est conservé par le Secrétariat et il sera mis à la disposition des membres du Conseil de tutelle sur demande.